

INTÉRIALE

NOVALE

PRÉVOYANCE

**Fonction publique
territoriale**



- MAINTIEN DE SALAIRE
- PRÉVOYANCE DÉCÈS
- PRÉVENTION DES RISQUES SANTÉ
- AIDES SOCIALES

SOMMAIRE

INTÉRIALE & VOUS

*Votre partenaire de vie(s) dans les bons moments
comme les plus difficiles*.....

page 3

VOTRE PORTAIL DE PRÉVENTION SANTÉ

.....

page 4

NOVALE PRÉVOYANCE

.....

page 5

Pourquoi protéger votre traitement ?.....

page 5

Garanties de base.....

page 6

Forfait sport.....

page 6

Novale dépendance.....

page 6

INTÉRIALE,

bien plus que votre mutuelle.....

page 7

Retour vers
le sommaire



INTÉRIALE & VOUS

Votre partenaire de vie(s) dans les bons moments comme les plus difficiles

Engagée pour la santé et le bien-être des agents publics, des salariés, des indépendants, des étudiants et des retraités, INTÉRIALE les accompagne dans toutes leurs situations de vie(s), personnelle comme professionnelle. Forte d'une histoire de 150 ans et à but non lucratif, INTÉRIALE agit dans le seul intérêt de ses adhérents. Elle promeut une approche à taille humaine où proximité et solidarité guident chaque décision, en cohérence avec ses valeurs mutualistes.

INTÉRIALE s'engage pour vous faire bénéficier :

De services de qualité certifiés ISO 9001 et reconnus par nos adhérents



97%
sont satisfaits
de l'expertise
des conseillers
INTÉRIALE
lors de l'adhésion*.



93%
sont satisfaits
du délai de
traitement
du devis lors
de l'adhésion*.

*Baromètre de satisfaction CSA pour INTÉRIALE - 2024



D'un accompagnement au quotidien et en cas de difficulté

• Accompagnement social :

- Jusqu'à 500 € / année scolaire / enfant déscolarisé en affection de longue durée.
- Aides financières aux victimes d'actes de terrorisme, handicap, circonstances exceptionnelles...

• Restez en contact 7j/7, 24h/24 avec votre mutuelle :

Espace adhérent :

mamutuellerinteriale.fr

Totalement sécurisé, vous envoyez vos factures, suivez vos remboursements, mettez à jour vos informations...

Application mobile INTÉRIALE

À télécharger sur Apple store et Google Play.

VOTRE PORTAIL DE PRÉVENTION SANTÉ

Impulsion Santé est le programme proposé par INTÉRIALE et opéré par sa mutuelle dédiée à la prévention, Prévention plurielle, pour devenir acteur de sa santé. Il est également accessible à tous vos ayants droit. Des contenus pédagogiques et des services d'accompagnement personnalisés, dans une approche globale de la santé et notamment autour de **3 thématiques clés** : la **Santé mentale**, les **Maladies chroniques** et la préservation de son **Capital santé**.

3 thématiques clés



MALADIES CHRONIQUES

pour vous aider dans votre quotidien et aussi pour améliorer votre vie en bonne santé.

Une offre de services **sur-mesure** accessible en ligne depuis l'espace adhérent.



CAPITAL SANTÉ

pour accéder aux clés de votre vitalité et votre sérénité.



Un accompagnement personnalisé et confidentiel avec des professionnels de santé par téléphone.



SANTÉ MENTALE

pour mieux gérer votre anxiété, et les événements stressants de la vie.

LE PORTAIL EST ACCESSIBLE VIA LA PLATEFORME PRÉVENTION PLURIELLE, depuis votre espace adhérent INTÉRIALE.

- **Un portail avec des contenus pédagogiques exclusifs :** programmes de prévention santé, articles, vidéos, webinaires et podcasts construits par nos équipes de prévention et validés par un comité scientifique.
- **Un accompagnement dans la durée :** coaching santé et bien-être.
- **Un accès à des services complémentaires :**
 - **MaPatho plus** la plateforme dédiée aux maladies chroniques.
 - **deuxiemeavis.fr** le service de mise en relation avec un médecin expert pour un 2^e avis médical.
 - **Annuaire sanitaire et social.**

Coaching santé et bien-être : une équipe de professionnels de santé à votre écoute

Un numéro de téléphone gratuit et disponible 24h/24 vous permet de prendre rendez-vous. Véritable coaching santé, ce service vous permet de construire les solutions qui répondent au mieux à vos besoins en vous aidant à mobiliser vos ressources internes et les ressources externes disponibles. Votre accompagnement consiste en un suivi téléphonique régulier, sur toutes vos questions de santé et de bien-être pour être écouté, conseillé et orienté.

Un accès direct via un N° d'appel gratuit disponible sur votre espace adhérent (rubrique « Prévention plurielle »).


0805 80 33 33 Service & appel gratuits

NOVALE PRÉVOYANCE

6


niveaux

dont 2 éligibles
à la participation
employeur




Jusqu'à
100%
DU SALAIRE
MAINTENU

En cas d'arrêt
de travail.



FORFAIT DE
30€/an

Pour votre
abonnement
sport ou vélo
libre-service.

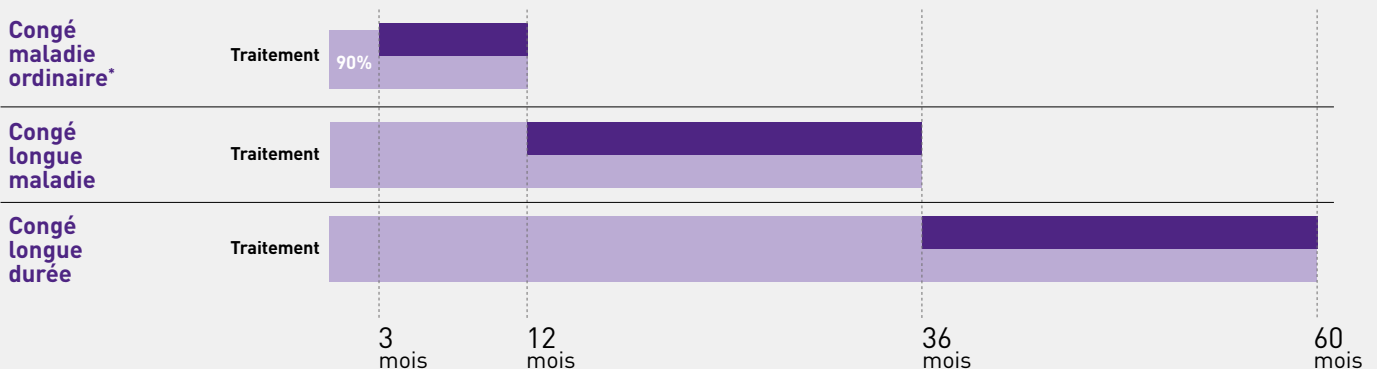


CAPITAUX
DÉCÈS
COMPLÉMENTAIRES
MALADIE
OU ACCIDENT




Pourquoi protéger votre traitement ?


Agent territorial titulaire, policier municipal titulaire et sapeur-pompier professionnel ou PATS



Le délai de carence prévu par la circulaire du 15 février 2018 n'est pas indemnisé par la garantie Maintien de salaire en cas d'ITT.

*Pendant les 3 premiers mois du congé maladie ordinaire, INTÉRIALE ne compense pas la réduction de l'indemnisation employeur passée de 100% à 90% en mars 2025.

 Indemnisation par l'employeur

 Indemnisation par INTÉRIALE



Garanties de base

NIVEAUX 1 À 4	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
	Indemnisation employeur + INTÉRIALE			
Maintien de salaire en cas d'Incapacité Temporaire Totale de Travail (en % du salaire ou TIB mensuel + NBI+ primes soumises à pension CNRACL)	90 %	95 %	95 %	100 %
Maintien de salaire en cas d'invalidité permanente	-	-	95 %	100 %
Capital Décès/PTIA accidentels (en % du TIB annuel + NBI brute annuelle)	50 %	75 %	100 %	125 %

NIVEAUX 5 ET 6 : garanties éligibles à la participation employeur	NIVEAU 5	NIVEAU 6
	Indemnisation employeur + INTÉRIALE	
Maintien de salaire et du régime indemnitaire en cas d'incapacité temporaire totale de travail (en % du TI + NBI + CTI + prime soumise à pension + primes et indemnités récurrentes)	90 %	95 %
Maintien de salaire et du régime indemnitaire en cas d'invalidité permanente (En % du TI + NBI + CTI + prime soumise à pension + primes et indemnités récurrentes)	90 %	90 %

Vous êtes libre de réduire la franchise de la prise en charge de vos primes et indemnités en cas d'Incapacité Temporaire de Travail et d'Invalidité Permanente : 0 ou 30 jours.



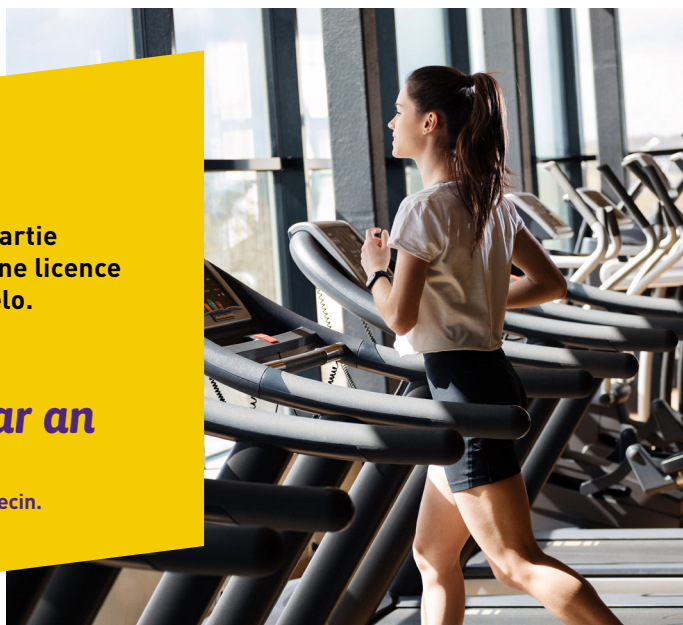
- Pas de formalité médicale,
- Pas de délai de stage (uniquement en cas d'accident pour les niveaux 1 à 4).

Forfait sport

Pour toute adhésion à la garantie
Maintien de salaire en cas d'ITT.

INTÉRIALE rembourse tout ou partie
de votre adhésion à un club sportif, une licence
sportive ou un abonnement vélo.

Jusqu'à **30 €** par an
X2 en cas de prescription par un médecin.



NOVALE dépendance

Rente de **250 € / mois** à vie en cas de dépendance totale suite à **maladie ou accident**.

INTÉRIALE, bien plus que votre mutuelle

Grâce à nos solutions, vous gagnez en sérénité et profitez d'une protection adaptée dans tout ce qui compte vraiment pour vous.



Ma famille

Je veux protéger mes proches...



- En cas d'**accident de la vie quotidienne** avec INTÉRIALE Sécurvie.
- À l'école, pour mes enfants, avec l'**assurance scolaire**, en partenariat avec la MAE.



Ma sécurité financière

Je veux protéger mon niveau de vie...

- En mettant à l'abri mes proches quand je ne serais plus là grâce aux **capitaux décès & PTIA améliorés**.
- En faisant face aux dépenses liées à la perte d'autonomie avec la garantie **Dépendance**.

Renforcer la protection de salaire avec les garanties **Maintien des primes**



Pour les niveaux 1 à 4, votre niveau de garantie est le même que celui choisi pour les garanties de base (niveau 1, 2, 3 ou 4 ; cette garantie est déjà intégrée dans les niveaux 5 et 6).

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Maintien des primes et indemnités en cas d'Incapacité Temporaire Totale de Travail	90 %	95 %	95 %	100 %
Maintien des primes et indemnités en cas d'Invalidité Permanente	-	-	95 %	100 %

Vous êtes libre de choisir :

- le montant annuel de vos primes et indemnités à couvrir,
- votre franchise (0 ou 30 jours).

Délai de stage en cas de maladie pour les garanties maintien de primes (ITT et Invalidité) de 6 mois.

Pour tous les niveaux, vous êtes libre de réduire la franchise de la prise en charge de vos primes et indemnités en cas d'Incapacité Temporaire de Travail et d'Invalidité Permanente : 0 ou 30 jours.

La couverture du jour de carence

En cas de congé maladie, vous ne percevez plus de salaire le 1^{er} jour de votre arrêt : c'est le jour de carence. INTÉRIALE l'indemnise jusqu'à **3 fois par an**.

L'indemnisation de votre jour de carence dépend du niveau choisi pour la garantie Maintien de Salaire en cas d'Incapacité Temporaire totale de Travail :



NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4	NIVEAU 5	NIVEAU 6
40% de l'indemnité journalière	45% de l'indemnité journalière	45% de l'indemnité journalière	50% de l'indemnité journalière	40% de l'indemnité journalière	45% de l'indemnité journalière

Mon immobilier

Je veux concrétiser mes projets...



- Sécuriser le remboursement de mon prêt en choisissant l'**assurance emprunteur** de notre partenaire *Munité*.
- Grâce au **cautionnement des prêts immobiliers** de notre partenaire *MFPPrécaution*.
- Trouver plus facilement ma future location grâce au **garant** *Cautioneo* et **sa plateforme d'annonces vérifiées**.

Mon épargne

Je veux préparer mon avenir...



En complétant mes revenus à la retraite grâce au **Plan d'Épargne Retraite (PER)** de notre partenaire la *CARAC*.

Le PER Individuel CARAC est un contrat d'assurance sur la vie individuel à adhésion facultative de retraite supplémentaire donnant lieu à l'adhésion à un contrat d'assurance de groupe libellé en euros et/ou en unités de compte (UC), à versements libres et/ou programmés, souscrit par le Groupement d'Épargne Retraite Populaire CARAC (GERP CARAC) auprès de la CARAC. Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital.



EN SAVOIR PLUS SUR NOTRE OFFRE ET SUR LA MUTUELLE

Prendre rendez-vous avec un **conseiller INTÉRIALE**



Notre site
interiale.fr

**Nos conseillers
vous écoutent**

par téléphone
du lundi au vendredi de 8h à 18h

N°Cristal 0 970 821 821

APPEL NON SURTAXÉ

**Et pour suivre nos
actualités et nos actions
prévention santé**



La confiance, *notre force*



INTÉRIALE - Siège social : 32 rue Blanche - 75009 Paris - www.interiale.fr
Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, numéro SIREN 775 685 365.



INTÉRIALE est soumise au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) - 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS cedex 09.

Union Mutualiste MFPrécaution inscrite au SIREN sous le n° 508 400 629 - 59-61 bis, rue Pernety 75014 Paris.

Carac Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, SIREN : 775 691 165 - Siège : 159, Avenue Achille Peretti, CS 40091, 92577 Neuilly-sur-Seine cedex.

MUNITE, Société par actions simplifiée au capital de 600.000,00 €, dont le siège social est situé 56-60, rue de la Glacière 75013 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 483 292 165, inscrite en tant qu'Intermédiaire en assurance auprès de l'ORIAS sous le numéro 07026729. Numéro de TVA Intracommunautaire : FR 47483292165.

MAE : Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le code des assurances et immatriculée au SIREN sous le numéro 781 109 145.62 rue

Louis Bouilhet, CS 91 833, 76044 ROUEN CEDEX

CAUTIONEO : société par actions simplifiée au capital de 83 961 €, 837 897 370 RCS Lille. Siège : 165 avenue de Bretagne, 59 000 Lille. Entreprise régie par le Code des Assurances et immatriculée à l'ORIAS N° 18002447, www.orias.fr

Prévention plurielle : mutuelle soumise aux dispositions du Livre III du Code de la Mutualité, numéro SIRENE 891 565 673, dont le siège social est 32, rue Blanche - 75009 PARIS. Prévention plurielle est une mutuelle sœur d'INTÉRIALE créée conformément aux dispositions de l'article L.111-3 du Code de la Mutualité.



Garanties soumises à conditions, se reporter aux dispositions du Règlement Mutualiste et aux notices d'information. Imprimé sur papier recyclé à 60% - Certifié Écolabel Européen No. FR/011/003.